

que j'accumule plus de vingt-cinq ans d'expérience militante et intellectuelle. L'autre jour, une étudiante m'a surpris en m'écrivant « *Hey Teach! you are already an elder!* » J'ai un frisson au cœur à chaque fin de session, quand je lis les travaux des étudiant-es qui ont suivi un de mes cours et que je vois tout ce qu'ils ont appris. J'accumule et j'emmagasine cette nourriture pour l'âme qui me donne le courage de persévérer dans les moments difficiles. C'est la même chose quand j'ai l'occasion d'accompagner des étudiant-es dans leurs projets de recherche et de les voir s'épanouir, prendre de l'assurance, du leadership. Ou encore, quand je reçois un courriel d'une ancienne étudiante qui me dit qu'elle a appliqué la méthode d'organisation que je lui ai enseignée et a réussi, avec son groupe, à bloquer la déportation d'un ami... Pis, quand je vois d'autres étudiant-es, au Bâtiment 7 par exemple, et que je reconnais les outils conceptuels de J. K. Gibson-Graham dans leur pratique... Je pense à Isabelle Monast-Landriault, co-geek des processus, qui propose des idées qui peuvent parfois sembler *flyées*, mais qui piquent la curiosité et amènent les gens à réfléchir autrement le quotidien qu'on est en train de créer ensemble.

Et ma plus grande source d'inspiration, ma fille, Jalène. Quelle petite humaine pleine de vie, de créativité, de rébellion! La pomme ne tombe pas très loin de l'arbre, comme on dit... Anarchiste, féministe et écologiste à douze ans. Leader passerelle comme sa maman. Punk *gender-fuck* comme sa Pama. Son dernier projet autonome, à l'école alternative de notre quartier, était sur le mouvement #MeToo. Cette enfant, notre *black diaper baby*, comme on dit en anglais, est déjà en train de faire la révolution...

LA MISE EN COMMUN

EN MILIEU URBAIN

POUVOIR, CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION¹

L'embourgeoisement est une force puissante qui transforme les communautés urbaines partout dans le monde². Pointe-Saint-Charles, un secteur urbain situé tout près du centre-ville de Montréal n'échappe pas à cette influence. Autrefois un territoire de chasse et de pêche des Kanien'kehá:ka et d'autres peuples autochtones, cette ancienne zone marécageuse a progressivement été soumise à un processus d'enclosure engagé par les habitant-es des peuples colonisateurs à des fins agricoles et résidentielles³. Redéveloppé à des fins industrielles, ce « village urbain » de 13 000 habitant-es est plus tard devenu un terrain de lutte contre l'embourgeoisement, surtout au cours des trois dernières décennies. À la faveur des politiques mises en place par les fonctionnaires de la Ville de Montréal, et soutenues

1. Anna Kruzynski, « Commoning Property in the City: The On-Going Work of Making and Remaking », dans Kelly Dombroski et J. K. Gibson-Graham (dir.), *The Handbook of Diverse Economies*, Cheltenham, Edward Elgar, 2020. Traduit de l'anglais par Patrick Cadorette et Miriam Heap-Lalonde.

Les textes de la présente édition ont été revus afin que le langage et la grammaire permettent de décrire de la manière la plus inclusive et intentionnelle les communautés et les initiatives évoquées, et pour affirmer que le langage est un lieu de lutte féministe. Les citations n'ont pas été retouchées.

2. Lina Simet, « Planetary Gentrification », *Housing Studies*, vol. 32, n° 4, 2017.

3. Allan Greer, « Commons and Enclosure in the Colonization of North America », *American Historical Review*, vol. 117, n° 2, avril 2012.

par des promoteur-rices en immobilier capitalistes, les usines désaffectées qui longent le canal de Lachine ont graduellement été converties en condominiums de luxe. Plus récemment, avec l'expansion du centre-ville, les immeubles de condos « abordables » ont proliféré, tout comme la conversion d'immeubles à logements multiples en maisons unifamiliales par des professionnel·les de la classe moyenne souhaitant s'établir à proximité du centre de Montréal. La valeur des propriétés a monté en flèche, les bâtiments étant de plus en plus souvent achetés dans le but d'être rénovés et revendus à profit sur le marché immobilier. En dix ans seulement, le coût moyen des loyers a augmenté de 42 % et le pourcentage d'unités de logement social a diminué, passant de 40 % en 1996 à 33 % en 2016⁴. Ces politiques et ces pratiques, comme dans la plupart des villes métropolitaines⁵, forcent le déplacement des populations les moins favorisées.

En dépit de ces influences, Pointe-Saint-Charles est un bastion de solidarité et de résistance qui est parvenu, contrairement aux quartiers adjacents, à ralentir le processus d'embourgeoisement. La forte tradition de mise en commun⁶, déjà observable dans les années soixante⁷, explique en partie ce phénomène. Les cliniques populaires de santé et les cliniques juridiques mises sur pied à la fin des années soixante font figure d'agents précurseurs des centres locaux de services communautaires et des centres de services d'aide juridique qui sont toujours en activité de nos jours. Ceux-ci sont désormais entièrement financés par l'État, mais ils étaient jadis autogérés par les résident·es du quartier. Des organismes

4. Action-Gardien et le Regroupement Information logement (RIL), « Portrait de l'habitation à Pointe-Saint-Charles », 2021, <https://www.actiongardien.org/blog/2022/01/19/etudehabitation_2011-2016>.

5. Loretta Lees, Hyun Bang Shin et Ernesto López-Morales, *Planetary Gentrification*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2016.

6. Traduction choisie pour « *commoning* ».

7. Collectif Courte Pointe (écrit par Isabelle Drolet et Anna Kruzynski), *Pointe Saint-Charles: un quartier, des femmes, une histoire communautaire*, Montréal, Remue-ménage, 2006; Marcel Sévigny, *Et nous serions paresseux? Résistance populaire et autogestion libertaire*, Montréal, Écosociété, 2009.

communautaires de longue date offrent des services alternatifs en santé mentale, en éducation et à la famille. D'autres gèrent une épicerie populaire, des jardins et des cuisines collectives ainsi qu'un marché public de fruits et légumes. L'organisme local responsable des questions de logement, par l'entremise de son service de développement, a bâti des coopératives d'habitation et des unités de logement sans but lucratif, tandis que son service de défense des droits protège les droits des locataires. En plus de partager l'accès à plusieurs bâtiments et espaces de réunion, tous ces organismes et d'autres sont regroupés autour d'une table de concertation nommée Action-Gardien. Cette institution politique autonome est à l'avant-plan de nombreuses luttes et a remporté plusieurs victoires au fil des ans contre les forces de l'embourgeoisement, les mesures d'austérité et les tentatives répétées de l'État d'absorber les services autonomes locaux de santé et de soutien juridique⁸. Ces exemples de mises en commun ont sans aucun doute contribué à un imaginaire du commun collectif et durable dans ce quartier et servent de base aux résident·es d'aujourd'hui⁹. Cet imaginaire a inspiré La Pointe libertaire, un groupe d'affinités local d'inspiration bookchinienne formé dans le cadre du mouvement pour la « justice globale » (anti-mondialisation) au tournant du siècle dernier. À partir du milieu des années 2000, La Pointe libertaire a organisé plusieurs actions directes¹⁰, repoussant souvent les frontières de la légalité au nom de la légitimité et, du même élan, cherchant à créer, élargir et protéger les communs urbains. Ce chapitre contribue à la littérature actuelle

8. Karine Triollet, « Une décennie de luttes urbaines à Pointe-Saint-Charles: vers une réappropriation citoyenne », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, « Occupons la ville! », n° 10, automne 2013.

9. Conversation avec Stephen Healey, 2017.

10. Anna Kruzynski et M. Silvestro, « Proximité physique, vie de quartier et luttes anarchistes », dans Rémi Bellemare-Caron, Émilie Breton, Marc-André Cyr, Francis Dupuis-Déri et Anna Kruzynski (dir.), *Nous sommes ingouvernables: les anarchistes au Québec aujourd'hui*, Montréal, Lux, 2013. Texte reproduit dans ce recueil p. 151.

portant sur la mise en commun en milieu urbain¹¹. Je m'y inspire de ma propre expérience en tant que cofondatrice et membre active de La Pointe libertaire pour analyser trois sites urbains que j'ai moi-même contribué à mettre en commun.

Le Jardin de la liberté

Les organismes communautaires demandent depuis longtemps qu'une parcelle de propriété publique laissée à l'abandon près du canal de Lachine soit zonée en parc de sorte qu'elle soit protégée de l'accaparement opéré par des promoteur-rices en construction immobilière du privé. Même si, en théorie, le terrain était accessible à tout le monde, en réalité, les gens se tenaient à distance de ce site infesté d'herbe à poux, un puissant allergène qui est en fait une menace à la santé du public. Le terrain se trouve à un emplacement de choix : les cyclistes passent régulièrement à côté, sur la piste cyclable, tout comme les touristes et les résident-es du quartier qui profitent des rives du canal de Lachine. Le site était niché entre un terrain vague (clôturé) et un bâtiment abritant des services gouvernementaux en matière d'emploi ainsi qu'une entreprise sociale spécialisée dans la formation de personnes sans emploi aux métiers de la métallurgie. Ce n'était qu'une question de temps avant que ces propriétés sur le bord de l'eau ne soient accaparées par des promoteur-rices en immobilier, complétant ainsi le cycle de transformation des usines abandonnées en condominiums de luxe, un processus entamé dans les années quatre-vingt-dix.

11. Sheila R. Foster et Christian Iaione, « The City as a Commons », *Yale Law & Policy Review*, vol. 34, n° 2, printemps 2016; Neal Gorenflo, « Introduction », dans Shareable (dir.), *Sharing Cities. Activating the Urban Commons*, s.l., Shareable, 2017; Amanda Huron, *Carving Out the Commons. Tenant Organizing and Housing Cooperatives in Washington, D.C.*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2018.

La mise en commun du site

En 2007, La Pointe libertaire a pris les choses en main et endossé la responsabilité de cultiver cette parcelle de terre à l'abandon. Nous avons d'abord organisé une activité familiale de « guérilla jardinière » et créé un magnifique jardin urbain, que nous avons nommé le Jardin de la liberté. Ce faisant, nous avons à la fois lancé le processus de mise en commun, en améliorant l'accès aux espaces verts dans un quartier où le ciment domine (ce qui le rend susceptible à l'effet d'îlot thermique), et défendu l'accès public aux rives du canal de Lachine, lequel est menacé par les futur-es propriétaires de condos. Aujourd'hui, notre revendication primordiale est acquise : le jardin est maintenant un parc de propriété publique. C'est également un commun biophysique : il est accessible aux résident-es du quartier, qui en profitent pour exercer leur pouce vert, aux cyclistes qui y prennent une pause pendant leur promenade le long du canal, aux personnes en situation d'itinérance qui établissent leurs campements temporaires tout près du parc, aux oiseaux, aux insectes et à toutes sortes d'espèces végétales. L'usage n'est pas explicitement négocié, mais la communauté du commun continue à en être la gardienne et reste vigilante, veillant à ce que les personnes qui l'utilisent en respectent l'intégrité¹².

Les défis posés aux communs par les autorités publiques

Même si, en général, La Pointe libertaire n'a que peu de foi envers les autorités locales, nous avons tout de même décidé de demander au conseil d'arrondissement d'assumer officiellement la responsabilité du jardin en changeant le zonage du site pour lui reconnaître le statut

12. Cette discussion du commun s'inspire des critères résumés dans le *Commons identikit* développé dans J. K. Gibson-Graham, Jenny Cameron et Stephen Healy, *Take Back the Economy. An Ethical Guide for Transforming Our Communities* (Minneapolis, University of Minnesota Press, 2013, p. 135), soit l'accès, l'usage, l'avantage, l'entretien/le soin, la responsabilité et le type de propriété.

de parc. Il s'agit d'une démarche stratégique visant à renforcer la communauté du commun au moyen d'une réglementation protectrice rendant difficile l'acquisition du jardin par des promoteur·rices en immobilier qui souhaiteraient y ériger des condos. Les autorités publiques, cependant, n'étaient pas intéressées. Une chronique publiée à ce sujet dans un important quotidien évoquait directement la demande. La chroniqueuse écrit :

Bien que l'on dit apprécier en général les gestes de citoyens pour embellir la ville et que l'on consente même parfois à les aider, ce geste-ci fait sourciller. « Il y a beaucoup de provocation dans cette histoire », dit Claudette Lalonde, porte-parole de l'arrondissement. Pas question pour la Ville d'entretenir ce jardin, dit-elle. « On les ignore. On les laisse aller et c'est tout », ajoute-t-elle, en précisant que l'arrondissement n'a pas « à se mêler de controverse politique¹³ ».

Non seulement les autorités publiques nous ont-elles ignorées, mais elles ont aussi interféré dans le processus de mise en commun. Un fonctionnaire nous a envoyé un courriel nous demandant de retirer les arbustes et les plantes, parce que la Ville prévoyait envoyer des travailleu·euses pour tout couper, comme elle le fait chaque année. Nous avons publiquement refusé, et le terrain est resté intact. Il est intéressant de noter qu'à plusieurs reprises, des travailleu·euses de la Ville ont plutôt décidé, de leur propre gré, de nous aider à entretenir les communs. Iels ont apporté une table de pique-nique d'un parc voisin avec leur camionnette. Iels ont laissé un tas de compost sur le terrain pendant leur tournée des jardins communautaires municipaux. De temps en temps, ces employé·es de la Ville faisaient même un détour pour arroser les plantes du jardin pendant leur tournée d'arrosage.

La Pointe libertaire a continué, année après année, d'organiser l'entretien du site, jusqu'à ce que le jardin finisse par prendre vie de lui-même. Les oiseaux, les insectes, les vers de terre et les végétaux n'avaient plus besoin de l'intervention des humain·es pour

13. Rima Elkouri, « L'anarchie fleurie de Pointe-Saint-Charles », *La Presse*, 30 juin 2008.

s'épanouir dans ce paysage urbain : les arbustes bourgeoñaient et les plantes fleurissaient, se nourrissant des nutriments du sol qui s'étaient multipliés grâce à l'apport du compost épandu pendant des années.

Quelques années plus tard, néanmoins, un acteur puissant est littéralement venu piétiner les communs, tel le proverbial éléphant dans le magasin de porcelaine. La Commission des services électriques de Montréal (CSEM), une commission publique, a déchargé de la machinerie lourde et des matériaux directement sur le jardin, écrasant la majorité des végétaux. Outrés, les membres de La Pointe libertaire ont écrit une lettre au maire d'arrondissement et fait circuler des images du jardin sur les médias sociaux, ainsi qu'un appel demandant à l'arrondissement d'agir. Le maire a répondu à la demande par ce message :

Le jardin sera remis à neuf aux frais de la Commission des services électriques de Montréal, l'instance qui a détruit le jardin [...] [j'aimerais connaître] les variétés de plantes qui avaient été plantées au fil du temps par les citoyens, histoire de remettre le jardin en état au mieux. Je vous reviens avec le moment où ce sera fait avec plaisir¹⁴.

Au moment d'écrire ces lignes, la CSEM a clôturé le jardin pour empêcher les travailleu·euses qui construisent le nouveau complexe de condos sur l'ancien site de l'atelier de métallurgie de s'en servir comme stationnement. Le jardin n'a toujours pas été restauré, mais, étonnamment, on recommence à apercevoir des pousses vertes et orangées émerger des débris et une personne s'est même chargée de ramasser et de jeter les déchets.

Leçons retenues

Nous tirons plusieurs leçons de cette expérience. D'abord, pour reprendre le dicton *Direct action gets the goods*, l'action directe produit des résultats (dans ce cas-ci, du moins). Nous avons agi, et

14. Benoît Dorais (maire d'arrondissement), commentaire laissé dans une conversation sur le fil Facebook d'Anna Kruzynski en 2017.

ce faisant, avons lancé un processus politique de lutte/négociation. Deuxièmement, nous avons appris que les institutions publiques ne sont pas des entités monolithiques : elles regroupent des acteur-ices qui reflètent et défendent différents intérêts, contacts et accès au pouvoir. Dans le cas qui nous occupe, certain-es fonctionnaires et la CESM ont interféré, tandis que des travailleur-euses et politicien-nés du municipal ont participé à la mise en commun du site. La communauté du commun du jardin a fait des choix stratégiques : elle a invité certains représentant-es de la politique municipale à prendre part au processus, et en a repoussé d'autres. Troisièmement, même après que le site a été zoné vert, le jardin a été piétiné, détruit, soustrait aux communs. Le jardin a bien été restauré et continuera de l'être, mais restera-t-il accessible à tout le monde dans les années à venir ? Les personnes itinérantes qui ont établi un campement près du site seront-elles chassées par les résident-es des condos nouvellement construits à côté du terrain ? La leçon, ici, c'est que la mise en commun n'est jamais terminée : la communauté du commun doit toujours demeurer vigilante et passer à l'action lorsqu'il devient nécessaire de défendre et d'élargir les communs.

La Pointe all dress : une fresque murale communautaire

Une autre demande de longue date des organismes communautaires du quartier était que le mur du viaduc ferroviaire de quatre-vingts mètres formant une barrière physique et psychologique entre le nord et le sud de Pointe-Saint-Charles soit embelli par l'ajout d'une fresque murale. Même si toute personne passant par là a « accès au site », dans le sens où elle peut constater sa morne grisaille de béton couverte de moisissures et entachée par des produits toxiques qui s'écoulent des trains passant au-dessus, elle n'en profite pas autant que si elle appréciait une magnifique et dynamique œuvre d'art communautaire.

La mise en commun du site

Tout comme ce fut le cas pour le Jardin de la liberté, La Pointe libertaire a entrepris le processus de mise en commun du viaduc en prenant d'abord la responsabilité de nettoyer cette pollution visuelle. Nous avons commencé à peindre, d'autres ont suivi l'exemple ; certain-es d'entre nous ont été arrêté-es et accusé-es de méfait pour avoir « dégradé » cette ancienne propriété de l'État qui appartient aujourd'hui à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN, Canadien National). Nous avons ensuite négocié une entente pour y réaliser une murale communautaire – créant un précédent au Canada – et faire en sorte que les accusations contre nous soient abandonnées.

Peu après, la communauté du commun a été élargie, formalisée et rendue plus visible par la création du Collectif Au pied du mur. Ce collectif regroupait dix artistes de vingt-six à soixante-douze ans, qui habitent le quartier et qui n'avaient jamais réalisé une murale auparavant. La communauté du commun comportait aussi quelque cent vingt bénévoles qui ont aidé à peindre (voisin-es, enfants, artistes du quartier), ainsi que le conseil d'arrondissement et ses employé-es, qui ont fourni les échafaudages, les permis et les fonds nécessaires. À l'automne 2013, la communauté du commun ainsi constituée a produit l'une des plus longues murales de Montréal, une dynamique illustration de l'histoire populaire de Pointe-Saint-Charles, de la colonisation jusqu'à nos jours.

Bien que la propriété demeure privée, la murale est un commun culturel. La communauté dans son ensemble profite du projet. Le voisinage immédiat apprécie sa beauté en regardant par la fenêtre ou en sortant sur leur balcon. Les passant-es s'arrêtent pour contempler ou commenter une partie ou une autre de la fresque. Les touristes participent aux visites autoguidées sur l'histoire du quartier, dont la murale fait désormais partie. Les cyclistes qui empruntent la piste adjacente reprennent leur souffle en longeant cet étonnant fragment du paysage urbain.

La communauté du commun a dû entreprendre une lutte/négociation quant à l'utilisation du site afin de résister aux tentatives par des suprémacistes blancs de détruire le message inclusif de justice sociale qui se trouve au cœur du projet. L'incident le plus troublant s'est produit le 3 décembre 2013 :

Un acte clairement raciste a été commis la nuit dernière à Pointe-Saint-Charles, alors que le visage d'une femme noire peinte sur un mur de soutènement de la voie ferrée du CN a été vandalisé. L'acte vise clairement la communauté noire, car le/la/les vandales n'ont touché que ce personnage sur une murale de 400 mètres carrés¹⁵.

En fait, les vandales avaient minutieusement repeint le visage et les mains de la femme avec de la peinture blanche, en prenant soin de ne pas dépasser les lignes de contour. L'effet était spectaculaire, car le portrait est immense, faisant plus de six mètres de haut. Une conférence de presse a été organisée sur le site dès le lendemain. Trois jours plus tard, le Collectif a repeint le visage et organisé une manifestation antiraciste au pied de la murale, à laquelle de nombreuses personnes ont participé. Parallèlement, et sans aucune coordination formelle, d'autres membres de la communauté du commun sont passés à l'action : une bannière antifasciste a été accrochée au viaduc, des graffiti antiracistes ont été dessinés sur les trottoirs et les murs des édifices avoisinants, des messages de solidarité ont été affichés sur des babillards apposés aux poteaux de téléphone, et des émissions de radio ont été enregistrées et des articles ont été produits, autant pour les médias grand public que pour les médias alternatifs. Au moment d'écrire ces lignes, on ne dénote aucune autre intervention raciste contre la murale.

15. Le Collectif Au pied du mur, *Vandalisme raciste sur la murale: Au pied du mur riposte rapidement*, 2013, <<http://lecollectifaupieddumur.tumblr.com/post/69298499680/vandalisme-raciste-sur-la-murale-au-pied-du-mur>>.

Dans l'exemple du Jardin, la destruction des communs est la conséquence des actions d'une institution publique. Dans cet exemple-ci, la destruction relève d'un-e ou de plusieurs individu-es racistes. La leçon à retenir est que même si ce type de communs peut facilement être détruit, une communauté du commun forte, durable et vigilante peut reconstituer les communs et, ce faisant, contribuer à une transformation culturelle. Dans ce cas-ci, la reconstitution a créé les conditions pour dénoncer le suprémacisme blanc et pour lancer un processus de délibération éthique sur l'usage des communs et la distribution de ses avantages. Confrontée à ce geste raciste, la communauté du commun a « décidé » que les racistes n'étaient pas les bienvenu-es; en d'autres termes, ses membres ont choisi d'exclure les racistes de la communauté qu'ils avaient créée, et dont l'action était guidée par un message de justice sociale.

Le Bâtiment 7, une fabrique d'autonomie collective

Le Bâtiment 7 est un édifice de 9 200 mètres carrés situé sur les terrains du CN à Pointe-Saint-Charles, qui appartient désormais à un organisme à but non lucratif, le Collectif 7 à nous. La conversion de cet ancien atelier de réparation de locomotives se déroule en plusieurs phases. Le pôle « des services locaux et des pratiques collaboratives » a ouvert ses portes au printemps 2018. Il comprend cinq entreprises collectives : un espace d'arcades et de recyclage dirigé par des jeunes, une brasserie dirigée par les travailleur-euses, une épicerie coopérative dirigée par ses membres, une fonderie artistique coopérative et une école d'art. Il comprend également plusieurs ateliers collaboratifs autogérés : vélo, mécanique automobile, travail du bois, sérigraphie, céramique, impression numérique, chambre noire. Il comporte aussi des infrastructures communes, dont une salle polyvalente et un espace de *coworking*. Viendront par la suite le pôle « famille et services de santé » (garderie, maison de naissance, services de santé alternatifs abordables) et le pôle « agriculture

urbaine et production alimentaire» (serres, poulets, chevaux, cuisine industrielle, jardins potagers, ruelle verte et bleue, etc.).

La mise en commun du site

À l'instar d'autres quartiers postindustriels du monde minoritaire, Pointe-Saint-Charles compte un grand nombre d'édifices vacants. Le Bâtiment 7 était l'un d'eux, situé sur les cours de triage du CN. La vente de ces terrains (qui représentent environ le tiers de la superficie du quartier), pour un dollar, au promoteur capitaliste Vincent Chiara, a soulevé un fort tollé dans le quartier. Après avoir décontaminé le site, Chiara aurait été libre de revendre les lots à profit pour construire des condominiums et des attractions touristiques. À l'issue de neuf ans de lutte acharnée, Chiara a toutefois été forcé de réserver 25 % des unités d'habitation au logement social, d'abandonner son plan de remplacer un parc par une route d'accès, et de céder le Bâtiment 7 à la communauté en plus de lui verser un million de dollars pour procéder aux rénovations nécessaires.

Ce résultat extraordinaire, soit la collectivisation d'une propriété privée de cette envergure et de cette valeur, n'aurait pas pu se produire sans la mobilisation d'une communauté du commun diversifiée et durable¹⁶. Le Collectif 7 à nous, formé en 2009 pour mener la campagne d'expropriation du Bâtiment 7, était composé d'une douzaine de groupes et d'organismes expérimentés sur le plan de l'action politique. C'est Action-Gardien, une table de concertation de trente organismes locaux, qui a mené les négociations politiques avec les autorités de l'arrondissement, tandis que le Centre social autogéré, un regroupement informel de militant-es antiautoritaires du quartier et d'allié-es, a développé la force du projet en organisant

16. La Pointe libertaire, *Bâtiment 7: victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*, Montréal, Écosociété, 2013; Anna Kruzynski, «L'autonomie collective en action: du Centre social autogéré de Pointe-Saint-Charles au Bâtiment 7», *Nouvelles Pratiques sociales*, «L'action communautaire: quelle autonomie? Pour qui?», vol. 29, n° 1-2, printemps 2017. Texte reproduit dans ce recueil p. 89.

sur le site du Bâtiment 7 des minisquats à caractère familial et festif de manière imprévisible. La directrice du centre d'art la Fonderie Darling, qui habite incidemment tout juste à côté du Bâtiment 7, a exploité le pouvoir et le prestige de son conseil de direction pour entamer des négociations directes avec Vincent Chiara, tandis que le représentant local de la Société de développement économique œuvrait en coulisse pour nous aider à trouver les fonds nécessaires à l'incubation des entreprises collectives que l'espace était appelé à héberger. C'est la convergence de toutes ces forces, au sein d'une communauté du commun s'appropriant la responsabilité du Bâtiment 7, qui a rendu possible ce moment historique. Le transfert de propriété a été officiellement conclu le 28 avril 2017.

Maintenant que le bâtiment appartient à un organisme sans but lucratif, les relations en jeu ne sont plus tant des rapports de confrontation vis-à-vis d'un propriétaire capitaliste que des dynamiques beaucoup plus complexes, qui rompent avec le simple rapport « nous contre eux ». Les quelque 80 membres actives de cet écosystème (qui devraient atteindre les 200 membres au cours de la prochaine décennie) forment l'actuelle communauté du commun; plusieurs d'entre nous étaient déjà impliqués dans les groupes qui menaient de front la lutte pour l'acquisition du bâtiment. Cette communauté du commun reconstituée est désormais responsable du bâtiment et de ses infrastructures collectives. Nous avons intentionnellement créé des structures de gestion horizontales de manière à permettre des délibérations éthiques sur la viabilité et le développement de l'espace, son utilisation et ses infrastructures, la mission du projet et le vivre-ensemble. Cette approche est particulièrement innovante, car elle vise à institutionnaliser des espaces d'action-réflexion sur la diversité et l'accessibilité, l'intégration et l'accueil ainsi que sur les tensions et les conflits.

Les défis posés aux communs par les forces de l'embourgeoisement

L'une des tensions avec lesquelles nous devons composer, à l'heure actuelle, tient au fait que le Bâtiment 7 a le potentiel de devenir une

force d'embourgeoisement. Sans employer directement le terme « (anti-)embourgeoisement », nous avons soigneusement formulé la mission du projet pour y inclure la plupart de ses déterminants (voir les parties en italique) :

1. Autogérer une propriété collective *enracinée dans l'histoire populaire* du quartier;
2. Réaliser un pôle de services et d'activités artistiques, culturelles, sociales et politiques en réponse *aux besoins et désirs exprimés depuis longtemps par la population du quartier*;
3. *Garantir l'accessibilité du lieu à tous et toutes, avec un parti pris affirmé pour les personnes marginalisées et appauvries*;
4. Créer un écosystème d'expérimentation et d'apprentissage pour promouvoir l'autonomie, l'interdépendance, la complémentarité et le partage de ressources;
5. Pratiquer un mode de gestion démocratique horizontal et *inclusif*;
6. Être *solidaires et engagées envers d'autres luttes pour la justice sociale* et la réappropriation collective de nos quartiers, de nos villes et de notre vivre-ensemble¹⁷.

Fondamentalement, nous souhaitons créer un espace d'innovation qui ne contribue pas au déplacement de la classe ouvrière et de la population défavorisée du quartier par une autre population détenant plus de capital culturel ou matériel. C'est toutefois plus facile à dire qu'à faire.

Si on revient à la composition de la communauté du commun et au fait qu'en dépit de sa diversité considérable sur les plans du genre, de la sexualité, de l'âge, du revenu et des allégeances politiques (au sein de la gauche), elle ne reflète pas certains des groupes démographiques clés du quartier. Même si 25,1 % de la population de Pointe-Saint-Charles s'identifie comme minorité visible¹⁸, la très grande

17. Bâtiment 7, *Mission* : <<https://www.batiment7.org/mission/>>.

18. Ville de Montréal, *Profil sociodémographique de Pointe-Saint-Charles*, Direction culture, sports, loisirs et développement social, 2015,

majorité des membres du Bâtiment 7 sont des personnes blanches. Même si 26,4 % des personnes de 15 ans et plus du quartier n'ont pas terminé les études secondaires, la plupart des membres de la communauté du commun ont fait des études universitaires et tirent avantage du capital symbolique qu'elles leur (nous) confèrent. Le fait que le Bâtiment 7 soit administré par une classe coordonnatrice de militant-es principalement blanche est problématique au vu d'une mission qui se veut ancrée dans l'autogestion.

Si les personnes les plus défavorisées et les plus marginalisées du quartier ne font pas partie de la communauté du commun, ne contribuons-nous pas involontairement à l'embourgeoisement ? Chacun-e de nous attire des ami-es, qui nous ressemblent souvent et qui à leur tour s'impliquent dans les projets dirigés par les membres. Certain-es décident de déménager dans le quartier pour être plus proches du bâtiment et, ce faisant, réduisent le nombre de logements abordables accessibles aux résident-es du quartier. Plusieurs préfèrent acheter des aliments biologiques produits localement et passer du temps dans des cafés branchés. Les promoteur-rices le savent bien, et ouvrent des boutiques et des entreprises spécialisées qui attirent des jeunes familles de classe moyenne, lesquelles transforment ensuite des immeubles à logements multiples en maisons unifamiliales et font pression sur les autorités publiques pour qu'elles investissent dans des projets d'embellissement du quartier. La valeur des propriétés augmente. Des promoteur-rices investissent dans l'immobilier et revendent à profit. Les comptes de taxes augmentent et les propriétaires de logements locatifs transfèrent le fardeau fiscal à leurs locataires. Tous ces facteurs entraînent le déplacement des résident-es qui ne peuvent plus se permettre de vivre dans le quartier ou ne s'y sentent plus « chez soi ».

<https://ccpsc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/PORTRAIT_CSSS_SudOuestVerdun_2014_v1.1_o.pdf>.

Leçons retenues

Cet exemple met en lumière le caractère chaotique et compliqué des relations qui sont en jeu dans le processus de mise en commun. « L'adversaire », dans ce cas-ci, se trouve à être les forces omniprésentes de l'embourgeoisement, qui souvent ne sont pas extérieures au « nous ». S'il est vrai que plus un écosystème est diversifié, plus il est résilient et durable, la capacité du Bâtiment 7 à parer et à ralentir les forces de l'embourgeoisement dans les prochaines années dépendra directement de nos efforts actuels pour accueillir une plus grande diversité d'acteur·rices dans la communauté du commun. Elle dépendra aussi de notre capacité à faire en sorte que ceux qui sont différent·es de « nous » se sentent chez elleux dans ce bâtiment et dans cet écosystème, même si cela implique de gérer des malaises et des transformations culturelles. Il nous faudra aussi joindre nos forces à celles d'autres communautés du commun dans leurs campagnes visant à réclamer d'autres terrains et bâtiments vacants pour un usage collectif. L'enjeu fondamental sera notre volonté de participer activement au processus intentionnel que nous avons mis en place pour mener ces difficiles négociations éthiques qui demandent du temps, de l'énergie, des conflits, des compromis... mais aussi de l'amour et de la rage.

Conclusion

Dans chacun de ces trois exemples, différents types de propriétés ont été mis en commun. Une communauté du commun a eu recours à l'action directe pour construire des communs et a assumé la responsabilité d'en prendre soin. Un espace de délibération éthique a été ouvert, où les communeur·es¹⁹, mais aussi les éléments destructeurs en négocient l'utilisation, l'accès et la distribution des avantages²⁰.

19. Traduction audacieuse de « *commoner* » (conversation avec Christian Laval, grand penseur du commun, le 20 mai 2021).

20. J. K. Gibson-Graham, Jenny Cameron et Stephen Healy, « Commoning as a Postcapitalist Politics », dans Ash Amin et Philip Howell (dir.), *Releasing the Commons*, Londres, Routledge, 2016.

Étant donnée la diversité des acteur·rices impliqué·es, ces discussions éthiques prennent toujours la forme d'une lutte/négociation. Certain·es intervenant·es, comme les autorités de l'arrondissement, la Commission des services électriques de Montréal ou le propriétaire capitaliste des cours de triage du CN, détiennent clairement du pouvoir, sont faciles à identifier et, conséquemment, à cibler. Le pouvoir d'autres forces, comme les suprémacistes du voisinage ou les forces d'embourgeoisement que nous portons nous-mêmes, est moins évident, et donc moins facile à cerner. Dans les exemples présentés ci-dessus, la communauté du commun a su faire des choix stratégiques quant aux parties à intégrer pour harnacher et élargir le pouvoir, mais aussi quant à celles à exclure pour préserver l'intégrité des communs. Nous avons appris que la mise en commun n'est jamais neutre et n'est jamais vraiment finie; elle implique un processus continu de construction et de reconstruction, de lutte et de célébration du chaos qui caractérise le (sur)vivre-ensemble.

Références

- ACTION-GARDIEN et le REGROUPEMENT INFORMATION LOGEMENT (RIL). « Portrait de l'habitation à Pointe-Saint-Charles », 2021, <https://www.actiongardien.org/blog/2022/01/19/etudehabitation_2011-2016>.
- COLLECTIF AU PIED DU MUR. *Vandalisme raciste sur la mural: Au pied du mur riposte rapidement*, 2013, <<http://lecollectifaupieddumur.tumblr.com/post/69298499680/vandalisme-raciste-sur-la-murale-au-pied-du-mur>>.
- COLLECTIF COURTE POINTE (écrit par Isabelle DROLET et Anna KRZYNSKI). *Pointe Saint-Charles: un quartier, des femmes, une histoire communautaire*, Montréal, Remue-ménage, 2006.
- ELKOURI, Rima. « L'anarchie fleurie de Pointe-Saint-Charles », *La Presse*, 30 juin 2008, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/200809/08/01-656308-lanarchie-fleurie-de-pointe-saint-charles.php>>.
- FOSTER, Sheila R. et Christian IAIONE. « The City as a Commons », *Yale Law & Policy Review*, vol. 34, n° 2, printemps 2016.

- GIBSON-GRAHAM, J. K., Jenny CAMERON et Stephen HEALY. *Take Back the Economy: An Ethical Guide for Transforming Our Communities*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2013.
- GIBSON-GRAHAM, J. K., Jenny CAMERON et Stephen HEALY. «Commoning as a Postcapitalist Politics», dans Ash AMIN et Philip HOWELL (dir.), *Releasing the Commons*, Londres, Routledge, 2016.
- GORENFLO, Neal. «Introduction», dans SHAREABLE (dir.), *Sharing Cities: Activating the Urban Commons*, s.l., Shareable, 2017.
- GREER, Allan. «Commons and Enclosure in the Colonization of North America», *American Historical Review*, vol. 117, n° 2, avril 2012.
- HURON, Amanda. *Carving Out the Commons. Tenant Organizing and Housing Cooperatives in Washington, D.C.*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2018.
- KRUZYNSKI, Anna et M. SILVESTRO. «Proximité physique, vie de quartier et luttes anarchistes», dans Rémi BELLEMARE-CARON, Émilie BRETON, Marc-André CYR, Francis DUPUIS-DÉRI et Anna KRZYNSKI (dir.), *Nous sommes ingouvernables. Les anarchistes au Québec aujourd'hui*, Montréal, Lux, 2013.
- KRUZYNSKI, Anna. «L'autonomie collective en action: du Centre social autogéré de Pointe-Saint-Charles au Bâtiment 7», *Nouvelles Pratiques sociales*, «L'action communautaire: quelle autonomie? Pour qui?», vol. 29, n° 1-2, printemps 2017.
- LEES, Loretta, Hyun BANG SHIN et Ernesto LÓPEZ-MORALES. *Planetary Gentrification*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2016.
- LA POINTE LIBERTAIRE. *Bâtiment 7: victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*, Montréal, Écosociété, 2013.
- SÉVIGNY, Marcel. *Et nous serions paresseux? Résistance populaire et auto-gestion libertaire*, Montréal, Écosociété, 2009.
- SIMET, Lina. «Planetary Gentrification», *Housing Studies*, vol. 32, n° 4, 2017.
- TRIOULET, Karine. «Une décennie de luttes urbaines à Pointe-Saint-Charles: vers une réappropriation citoyenne», *Nouveaux Cahiers du socialisme*, «Occupons la ville!», n° 10, automne 2013.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Profil sociodémographique de Pointe-Saint-Charles*, Direction culture, sports, loisirs et développement social, 2015, <https://ccpsc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/PORTRAIT_CSSS_SudOuestVerdun_2014_v1.1_o.pdf>.

DE L'ÉCOLOGIE SOCIALE AUX ÉCONOMIES DE COMMUNAUTÉ

POUR UN AUTRE VIVRE-ENSEMBLE¹

Nous reconnaissons le fait que nous vivons dans une ère de changement social et environnemental accéléré sans précédent. L'histoire, qui, depuis les 10 000 dernières années de stabilité climatique sur Terre, a permis l'essor de l'agriculture et de la domestication des animaux, la croissance des villes, les nombreuses révolutions technologiques et l'émergence de la modernité, est maintenant terminée. Nous reconnaissons le fait que dans l'ultime phase de cette ère, la modernité est en train de détruire la stabilité qui a permis son émergence. Au cours du XIX^e siècle, une multitude de graves désastres climatiques, la pénurie de ressources essentielles, des changements environnementaux majeurs, des taux considérables d'extinction des espèces, et d'autres forces qui représentent une menace pour la vie sont appelées à augmenter. Ce qui nous inquiète, c'est que les réponses actuelles à ces problèmes sont axées sur des solutions dictées par le marché et ont dès lors le potentiel de mettre encore davantage en péril nos communs².

1. Anna Kruzynski, «De l'écologie sociale aux économies de communauté: pour un autre vivre-ensemble», dans Valérie Lefebvre-Faucher et Marie-Anne Casselot (dir.), *Faire partie du monde: réflexions écoféministes*, Montréal, Remue-ménage, 2017, p. 53-73. Les textes de cette édition ont été revus afin que le langage et la grammaire permettent de décrire de la manière la plus inclusive et intentionnelle les communautés et les initiatives évoquées, et pour affirmer que le langage est un lieu de lutte féministe. Les citations n'ont pas été retouchées.
2. Katherine Gibson, Deborah Bird Rose et Ruth Fincher, «Preface», dans Katherine Gibson, Deborah Bird Rose et Ruth Fincher (dir.), *Manifesto for*